

La prime syndicale...c'est bientôt !

Vous êtes affiliés à un syndicat avant le 1er janvier 2019,
ET

vous êtes en service chez un employeur de la CP 311 au 15 juin de cette année, ou vous êtes en situation assimilée (maladie de moins de 1 an, repos d'accouchement ou de maternité et congé de paternité, prépension jusqu'à l'âge de la pension,...).

Alors vous avez droit à la prime syndicale!

Depuis 2018, la prime syndicale est de:

- 145 € pour une cotisation temps plein
- 72.5 € pour une cotisation à temps partiel.

Vous devez recevoir de votre employeur le bon de prime syndicale, avec la fiche de paie du mois de mai.

Ce formulaire est à compléter et à remettre auprès de votre délégué syndical ou à renvoyer par la poste à la CNE (Avenue Robert Schuman, 52 à 1401 Nivelles).

Attention, au plus vite vous rentrez le bon, au plus vite vous serez remboursés (au plus tôt à partir du 16 juin).

Si vous perdiez le document ou si vous ne le receviez pas, un duplicata peut être demandé au fonds social 311, complété par l'organisation syndicale, avec une fiche de paie de juin annexée.

Vos délégués vous donneront, le cas échéant, les infos.

Votre délégation CNE

Que faut-il remplir?

2019 LISEZ ATTENTIVEMENT LES INSTRUCTIONS AU VERSO! / BELIEVE AANDACHTIG DE INSTRUCTIES OP DE KEERZIJDE TE LEZEN! Fiche n° 311/ /

A REMPLIR PAR L'EMPLOYEUR (EN MAJUSCULES) - IN TE VULLEN DOOR DE WERKGEVER (IN DRUKLETTERS)

ENTREPRISE - ONDERNEMING (Dénomination et adresse complète) (Benaming en volledig adres)	TRAVAILLEUR(EUSE) - WERKNEMER(STER) (Nom, prénom et adresse complète) (Naam, voornaam en volledig adres)
Nom de l'entreprise	Nom et prénom du travailleur
Adresse	Adresse

Employé(e) - Bediende
 Ouvrier(ère) - Arbeider(ster)
 Travailleur(euse) en service ou couvert(e) par les journées assimilées au -Werknemer(ster) in dienst of gedekt door de gelijkgestelde dagen op 15/06/2013
Prépensionné(e) - Bruggepensioneerde

N° de registre national:
Rijksregisternummer:

A REMPLIR PAR LES ORGANISATIONS SYNDICALES - IN TE VULLEN DOOR DE VAKVERENIGINGEN

N° D'AFFILIATION AANSLUITINGSNUMMER	DATE D'AFFILIATION AANSLUITINGSDATUM	MONTANT DE LA RISTOURNE BEDRAG VAN DE KORTING	COMPTE BANCAIRE N° à remplir obligatoirement BANKREKENINGNUMMER verplicht in te vullen
			IBAN BE
			BIC

SIGNATURE DU BENEFICIAIRE HANDTEKENING VAN DE BEGUNSTIGDE

DATE, CACHET ET SIGNATURE DU SYNDICAT DATUM, STEMPEL EN HANDTEKENING VAN DE VAKBOND

2019 LISEZ ATTENTIVEMENT LES INSTRUCTIONS AU VERSO! / BELIEVE AANDACHTIG DE INSTRUCTIES OP DE KEERZIJDE TE LEZEN! Fiche n° 311/ /

A REMPLIR PAR L'EMPLOYEUR (EN MAJUSCULES) - IN TE VULLEN DOOR DE WERKGEVER (IN DRUKLETTERS)

ENTREPRISE - ONDERNEMING (Dénomination et adresse complète) (Benaming en volledig adres)	TRAVAILLEUR(EUSE) - WERKNEMER(STER) (Nom, prénom et adresse complète) (Naam, voornaam en volledig adres)
Nom de l'entreprise	Nom et prénom du travailleur
Adresse	Adresse

Employé(e) - Bediende
 Ouvrier(ère) - Arbeider(ster)
 Travailleur(euse) en service ou couvert(e) par les journées assimilées au -Werknemer(ster) in dienst of gedekt door de gelijkgestelde dagen op 15/06/2013
Prépensionné(e) - Bruggepensioneerde

N° de registre national:
Rijksregisternummer:

A REMPLIR PAR LES ORGANISATIONS SYNDICALES - IN TE VULLEN DOOR DE VAKVERENIGINGEN

N° D'AFFILIATION AANSLUITINGSNUMMER	DATE D'AFFILIATION AANSLUITINGSDATUM	MONTANT DE LA RISTOURNE BEDRAG VAN DE KORTING	COMPTE BANCAIRE N° à remplir obligatoirement BANKREKENINGNUMMER verplicht in te vullen
			IBAN BE
			BIC

SIGNATURE DU BENEFICIAIRE HANDTEKENING VAN DE BEGUNSTIGDE

DATE, CACHET ET SIGNATURE DU SYNDICAT DATUM, STEMPEL EN HANDTEKENING VAN DE VAKBOND



Ne pas détacher les deux documents !